



GACHES CHIMIE
GLOBAL CHEMICAL SOLUTIONS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

>RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

> 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PH- POUDRE

Code du produit : PHMOINSP

Description du produit :

Substance

N° d'enregistrement REACH : 01-2119552465-36

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Correcteur de pH

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GACHES CHIMIE SPECIALITES.

Adresse : Z.I. Thibaud 8 rue Labouche.31084.TOULOUSE.FRANCE.

Téléphone : 05.61.44.67.67. Fax : 05.61.40.68.33.

fds@gaches.com

http://www.gaches.com

Nos FDS sont disponibles sur notre site internet / SDS available on our website : www.gaches.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

>RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette substance ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

016-046-00-X HYDROGENOSULFATE DE SODIUM

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence - Prévention :

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

PH- POUDRE - PHMOINSP

Conseils de prudence - Elimination :

P501

Éliminer le produit restant, les déchets et le contenant par la remise à un éliminateur agréé, conformément à la réglementation.

➤ **2.3. Autres dangers**

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

L'inhalation de poussières peut irriter les voies respiratoires.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composition :

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 016-046-00-X CAS: 7681-38-1 EC: 231-665-7 HYDROGENOSULFATE DE SODIUM	GHS05 Dgr Eye Dam. 1, H318		100%

➤ **RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.1. Description des mesures de premiers secours

➤ **En cas d'inhalation :**

Transporter la personne dans un endroit aéré. Garder au chaud et au repos. En cas de respiration irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène, par une personne formée. Consulter un médecin.

➤ **En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

Il est recommandé d'enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées.

Appeler immédiatement un médecin ou le Centre Antipoison.

➤ **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

En cas de malaise ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Si la personne est consciente : rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau.

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

➤ **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

➤ **RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Le produit lui-même n'est pas combustible. Définir les moyens d'extinction en fonction des conditions locales et de l'environnement voisin.

➤ **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- dioxyde de carbone (CO₂)

- mousse résistant à l'alcool

PH- POUDRE - PHMOINSP

- poudre d'extinction
- Jet d'eau en aspersion

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau
- Un jet d'eau à grand débit risque de propager le feu.

> 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- dioxyde de soufre (SO2)
- Oxydes de soufre (SOx)

> 5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Veiller à ce que les effluents d'extinction d'incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

L'élévation de température peut provoquer une vaporisation ou une décomposition du produit, donc une augmentation de pression qui peut conduire à l'explosion des emballages. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients/contenants à proximité exposés au feu.

Si l'opération peut se faire sans risques, écarter de la zone de danger immédiat (éloigner du feu) les contenants exposés au feu.

> RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**> 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Retirer immédiatement tout vêtement contaminé.

Isoler la zone affectée. Eloigner le personnel non nécessaire et non équipé de protection. Rester/circuler en amont du vent par rapport au déversement. Utiliser un équipement de protection approprié.

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières.

Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Eviter tout contact avec le produit déversé.

Nettoyer rapidement tout déversement pour éviter d'endommager les matériaux/autres emballages à proximité, et toute propagation de contamination.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

Les emballages vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger : observer les mêmes règles de manipulation que pour des emballages pleins.

> Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Faire évacuer la zone dangereuse.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

> 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer les déchets récupérés dans des contenants adaptés, fermés et correctement étiquetés, en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

> 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) : ne pas générer de poussières.

Arrêter l'écoulement, si l'intervention est possible sans risque.

S'il n'est pas possible d'aspirer le produit sec ni de le mouiller, s'assurer que le personnel chargé du brossage/balayage à sec porte un équipement de protection individuel approprié et qu'il évite ou limite la dispersion des poussières.

Récupérer le produit par des méthodes qui ne causent pas la mise en suspension des poussières (aspiration ou rinçage à l'eau) afin de minimiser l'exposition aux poussières inhalables.

Placer le produit récupéré dans des contenants adaptés, fermés et correctement étiquetés. Stocker et éliminer conformément à la réglementation (voir rubrique 13).

PH- POUDRE - PHMOINSP

Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir rubrique 1 pour le contact en cas d'urgence et voir rubrique 13 pour l'élimination des déchets.

▷ **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir rubrique 1 pour le contact en cas d'urgence.

Les informations relatives aux contrôles de l'exposition/à la protection individuelle se trouvent en rubrique 8, et les mesures de protection pour la manipulation en rubrique 7.

Pour les conseils relatifs à l'élimination du produit déversé accidentellement, voir la rubrique 13.

▷ **RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où la substance est manipulée de façon constante.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Eviter la formation ou la dispersion de poussières.

Eviter l'inhalation de poussières.

Le poste de travail et les méthodes seront organisés de manière à prévenir ou à réduire au minimum le contact direct avec le produit.

Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons/tissus/... souillés.

▷ **Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact de la substance avec les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

▷ **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Le sol des locaux sera imperméable et aménagé de manière à permettre la récupération ou la neutralisation du produit qui pourrait se répandre en cas de fuite.

Conserver dans des contenants adaptés, fermés et correctement étiquetés. Ne pas ôter ou dissimuler les étiquettes sur le produit.

Conserver à l'écart des produits incompatibles (cf rubrique 10).

▷ **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

▷ **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

▷ **RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	1.54 mg/kg

Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	11.09 mg/l

Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	1.109 mg/l

Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
-----------------------------------	--------------------------

PH- POUDRE - PHMOINSP

PNEC :	17.66 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	40.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	4.02 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	800 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les équipements de protection collective (moyens techniques, modes opératoires) ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, des équipements de protections individuels doivent être utilisés.

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

> Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

La sélection et l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) doit respecter les normes et réglementations en vigueur. Il est recommandé de toujours demander conseil auprès des fournisseurs d'EPI.

L'évaluation du risque dans chaque phase de travail est indispensable pour définir précisément les moyens de protection à mettre en place.

Observer les bonnes pratiques d'hygiène : bien se laver les mains avant les pauses et en fin de période de travail, avant de manger, de fumer, ou d'aller aux toilettes.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Il est recommandé d'utiliser des techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

> - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Néoprène® (Polychloroprène)
- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)
- Viton® (Copolymère d'hexafluoropropylène et de fluorure de vinylidène)

L'adaptabilité et la durabilité d'un gant dépend de son usage, par exemple de la fréquence et de la durée de contact, la résistance chimique de la matière constitutive du gant, de son épaisseur, de la dextérité nécessaire. Il est recommandé de toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants.

> - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

PH- POUDRE - PHMOINSP

Le choix d'équipements de protection du corps doit être fait en fonction du type d'opération réalisé et des risques d'exposition.
Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.

> - Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149/A1.

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143/A1 :

- P1 (Blanc)

Si les mesures techniques et équipements de protection collective ne permettent pas de maintenir les concentrations de substances dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un équipement individuel de protection respiratoire agréé s'avère nécessaire.

L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique : Poudre.

> Couleur

Couleur : Blanc à jaunâtre.

> Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Odeur : Inodore.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : 179 °C.

> Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

> Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

> Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

> Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

> Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

> Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : 460 °C.

> pH

pH : Non concerné.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

> Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

> Solubilité

Hydrosolubilité : Insoluble. 1050 g/L à 25 °C

Liposolubilité : Non précisé.

> Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

> Densité et/ou densité relative

Densité : 2,44 à 20 °C

Densité Apparente : 1200 - 1500 g/L

PH- POUDRE - PHMOINSP**> Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

> 9.2. Autres informations

% COV : 0%

Poids moléculaire : 120,06 g/mol

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Se référer aux incompatibilités (10.5) et possibilités de réactions dangereuses (10.3).

10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières
- l'humidité

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

> 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- Bases fortes
- Agents oxydants

> 10.6. Produits de décomposition dangereux

- Oxydes de soufre (SOx)
- Dioxyde de soufre SO₂

En solution aqueuse, attaque de nombreux métaux avec dégagement d'hydrogène.

>RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**> 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

11.1.1. Substances**> Toxicité aiguë :**

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

DL50 Rat, par voie orale (acide sulfurique) = 2140 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation (sodium sulfate) > 2,4 mg/L/4h (OECD 436)

DL50 Rat, par voie orale (sodium sulfate) > 2000 mg/kg (OECD 423)

> Corrosion cutanée/irritation cutanée :

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

Non irritant (lapin, OCDE Ligne directrice 404), données expérimentales.

> Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

Risque de lésions oculaires graves, lapin, OCDE Ligne directrice 405, BPL : non, (valeur de la littérature)

> Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

Cochon d'Inde : non sensibilisant (OECD 406, sodium sulfate, read-across)

PH- POUDRE - PHMOINSP**> Mutagénicité sur les cellules germinales :**

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

Mutations génétiques des cellules de mammifères. Souris : négatif (OECD 476, sodium sulfate, read-across)

Aberrations chromosomiques dans les cellules mammaires. Hamster : négatif (OECD 473, sodium sulfate, read-across)

Test d'Ames : négatif (sodium sulfate, read-across)

Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

> Toxicité pour la reproduction :

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

Toxicité pour la reproduction : NOEL Souris = 1000 mg/kg/d (OECD 421, sodium sulfate, read-across)

Toxicité pour le développement : NOEL Rat = 1000 mg/kg/d (OECD 414, sodium sulfate, read-across)

Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

> Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

NOAEL Rat, par voie orale = 1000 mg/kg bw/d (OECD 421, sodium sulfate, read-across)

Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

11.2. Informations sur les autres dangers**>RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****> 12.1.1. Substances**

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

CL50 Tête de boule, poisson = 7960 mg/L/96h (EPA 600/4-90/027, sodium sulfate, read-across)

CL50 daphnia magna (puce d'eau géante) = 1766 mg/L/48h (EPA 600/R-94/024, sodium sulfate, read-across)

NOEC Ceriodaphnia dubia = 1109 mg/L (ASTM E 1295-01, sodium sulfate, read-across)

EC50 Nitzschia linearis = 1900 mg/L/120h (sodium sulfate, read-across)

Toxicité des sédiments : CL50 Hyalella azteca = 757 mg/L/96h (sodium sulfate, read-across)

12.2. Persistance et dégradabilité**> 12.2.1. Substances**

HYDROGENOSULFATE DE SODIUM (CAS: 7681-38-1)

Effets dans les stations d'épuration : NOEC boue activée = 8 g/L/37d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

> 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les méthodes d'élimination adéquates sont définies en fonction de la classification du déchet, qui est elle-même déterminée par le producteur des déchets selon la dangerosité du déchet généré et l'utilisation du produit.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

> Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

PH- POUDRE - PHMOINSP

Les emballages souillés sont à vider de manière optimale; ils peuvent être valorisés/recyclés/réutilisés après avoir été nettoyés de façon adéquate.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

06 03 14 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****> Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

> Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

La substance n'est pas soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

> Précurseurs d'explosifs :

La substance n'est pas soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique (CSR : Chemical Safety Report) a été faite pour cette substance.

>RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

> Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

PH- POUDRE - PHMOINSP

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

▷ Modification par rapport à la version précédente

Scénarios contributeurs:	1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (salarié)	Page 10
	2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (salarié)	Page 11
	3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (salarié)	Page 12
	4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (salarié)	Page 12
	5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) (salarié)	Page 13
	6	Pulvérisation dans des installations industrielles (salarié)	Page 14
	7	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (salarié)	Page 14
	8	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (salarié)	Page 15
	9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (salarié)	Page 16
	10	Application au rouleau ou au pinceau (salarié)	Page 17
	11	Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse (salarié)	Page 17
	12	Traitement d'articles par trempage et versage (salarié)	Page 18
	13	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation (salarié)	Page 19
	14	Utilisation en tant que réactif de laboratoire (salarié)	Page 19
	15	Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts (salarié)	Page 20
	16	Mélanges manuels avec exposition directe protégés uniquement par des vêtements de protection individuels (salarié)	Page 21
	17	Traitement à basse énergie pour manipuler des substances liées dans des matériaux et/ou articles (salarié)	Page 21
	18	Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles (salarié)	Page 22
	19	Fabrication de substance et utilisations industrielles (environnement)	Page 23

Scénarios d'exposition contributeurs 1

Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:
 Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Système clos

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 2

Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé

estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:

Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Système clos

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 3

Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange: non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation: durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque: Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes: Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Système clos

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 4

Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange: non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation: durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque: Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes: Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 5

Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 5: Mélange dans des processus par lots

Conditions de service

Propriétés du produit:

solide, granulé

estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:

Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 6

Pulvérisation dans des installations industrielles (salarié)**Liste des descripteurs d'utilisation**

Catégories de processus [PROC]:

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, poudre
estimation de l'exposition: moyen

Concentration de la substance dans le mélange:
non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
durée d'exposition: < 60 minutes

Facteurs humains indépendants du management du risque:
Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:
Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:
L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):
<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Système clos
Veiller à écarter le travailleur de la source.
Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.
On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.
Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)
Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374
Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.
Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 7

Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (salarié)**Liste des descripteurs d'utilisation**

Catégories de processus [PROC]:

PROC 8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:
Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 8

Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé

estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:

Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 9

Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé

estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:

Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributants 10

Application au rouleau ou au pinceau (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 10: Application au rouleau ou au pinceau

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:
 Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.
 On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.
 Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)
 Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374
 Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.
 Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributants 11

Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:
 Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 12

Traitement d'articles par trempage et versage (salaré)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:
Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 13

Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 14: Pastillage, compression, extrusion, granulation

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible
 Concentration de la substance dans le mélange: non réglementé
 Durée et fréquence d'utilisation: durée d'exposition: non réglementé
 Facteurs humains indépendants du management du risque: Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)
 Autres conditions opératoires pertinentes: Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.
 On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.
 Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)
 Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374
 Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.
 Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 14

Utilisation en tant que réactif de laboratoire (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible
 Concentration de la substance dans le mélange: non réglementé
 Durée et fréquence d'utilisation: durée d'exposition: non réglementé
 Facteurs humains indépendants du management du risque: Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)
 Autres conditions opératoires pertinentes: Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 15

Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé

estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:

Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributifs 16

Mélanges manuels avec exposition directe protégés uniquement par des vêtements de protection individuels (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 19: Activités manuelles avec contact physique de la main

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange: non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation: durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque: Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes: Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributifs 17

Traitement à basse énergie pour manipuler des substances liées dans des matériaux et/ou articles (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 21: Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, poussières
estimation de l'exposition: faible - élevé

Concentration de la substance dans le mélange: non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation: durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque: Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes: Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 18

Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 24: Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, poussières

estimation de l'exposition: faible - élevé

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:

Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 19

Fabrication de substance et utilisations industrielles (environnement)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]:

ERC 1: Fabrication de la substance

ERC 2: Formulation dans un mélange

ERC 3: Formulation dans une matrice solide

ERC 4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC 5: Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC 6a: Utilisation d'un intermédiaire

ERC 6b: Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC 6c: Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

ERC 6d: Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

ERC 7: Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

ERC 12a: Traitement des articles sur les sites industriels à faibles rejets

ERC 12b: Traitement des articles sur les sites industriels à rejets importants

Conditions de service

Voie d'exposition: Compartiment Eau: Effet nocif en raison d'une modification du pH. contrôle de la valeur pH.
Compartiment sédiment: négligeable
Compartiment terre: négligeable
Compartiment Air: négligeable
Intoxication secondaire: négligeable

Durée et fréquence d'utilisation: Utilisation périodique (< 12/y) ou fonctionnement en continu/libération

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque:

Débit de l'eau de surface de réception: 18000 m³/d

Autres conditions opératoires pertinentes:

Montant annuel par site: négligeable

Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

contrôle de la valeur pH: RCR <1

Considérations relatives à l'élimination

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées:

Traitement des eaux usées sur place exigé. Neutralisation.

capacité: 2000 m³/d

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets:

Hydrogénosulfate de sodium, solide: Peut être réutilisé après traitement.

Conseils aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur utilisation se trouve dans les limites du scénario d'exposition

Estimation de l'exposition, ouvriers, dégagement de poussière: MEASE
(<http://www.ebrc.de/mease.html>) ou EN15051 (Workplace atmospheres - Measurement of the dustiness of bulk materials)
Estimation de l'exposition, Informations écologiques: qualitatif

Scénario d'exposition 2: Utilisation professionnelle de la substance ou de mélanges contenant cette substance

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation [SU]:	SU 22: Utilisations professionnelles
Catégorie de produits:	PC 14: Produits de traitement des surfaces métalliques PC 15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC 20: Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC 35: Produit de lavage et de nettoyage PC 37: Produits chimiques de traitement de l'eau

Application

Activités et procédés:	Utilisation dans les produits de nettoyage Traitement de l'eau		
Scénarios contributants:	1	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (salarié)	Page 25
	2	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (salarié)	Page 26
	3	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (salarié)	Page 27
	4	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) (salarié)	Page 28
	5	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (salarié)	Page 28
	6	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (salarié)	Page 29
	7	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (salarié)	Page 30
	8	Application au rouleau ou au pinceau (salarié)	Page 30
	9	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (salarié)	Page 31
	10	Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse (salarié)	Page 32
	11	Traitement d'articles par trempage et versage (salarié)	Page 32
	12	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation (salarié)	Page 33
	13	Utilisation en tant que réactif de laboratoire (salarié)	Page 33
	14	Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts (salarié)	Page 34
	15	Mélanges manuels avec exposition directe protégés uniquement par des vêtements de protection individuels (salarié)	Page 35
	16	Traitement à basse énergie pour manipuler des substances liées dans des matériaux et/ou articles (salarié)	Page 36
	17	Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles (salarié)	Page 36
	18	Utilisation professionnelle de la substance ou de mélanges contenant cette substance (environnement)	Page 37

Scénarios d'exposition contributants 1

Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:	PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conditions de service

Propriétés du produit:	solide, granulé estimation de l'exposition: très faible - faible
Concentration de la substance dans le mélange:	non réglementé
Durée et fréquence d'utilisation:	durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Autres conditions opératoires pertinentes:

Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Système clos

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 2

Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Conditions de service

Propriétés du produit:

solide, granulé

estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Système clos

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 3

Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Conditions de service

Propriétés du produit:

solide, granulé

estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 4

Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 5: Mélange dans des processus par lots

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.
 On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.
 Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)
 Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374
 Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.
 Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 5

Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 6

Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé

estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributifs 7

Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.
 On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.
 Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatives à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributifs 8

Application au rouleau ou au pinceau (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 10: Application au rouleau ou au pinceau

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 9

Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, poudre
estimation de l'exposition: moyen

Concentration de la substance dans le mélange:
non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
durée d'exposition: < 60 minutes

Facteurs humains indépendants du management du risque:
Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Système clos

Veiller à écarter le travailleur de la source.

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 10

Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.
 On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.
 Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)
 Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374
 Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.
 Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 11

Traitement d'articles par trempage et versage (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 12

Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 14: Pastillage, compression, extrusion, granulation

Conditions de service

Propriétés du produit:

solide, granulé

estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:

non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:

durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 13

Utilisation en tant que réactif de laboratoire (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:
 L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):
 <1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:
 Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:
 Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.
 On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.
 Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:
 Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)
 Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374
 Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.
 Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 14

Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:
 PROC 17: Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
 estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:
 L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):
 <1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 15

Mélanges manuels avec exposition directe protégés uniquement par des vêtements de protection individuels (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 19: Activités manuelles avec contact physique de la main

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, granulé
estimation de l'exposition: très faible - faible

Concentration de la substance dans le mélange:
non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.

L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 16

Traitement à basse énergie pour manipuler des substances liées dans des matériaux et/ou articles (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 21: Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, poussières
 estimation de l'exposition: faible - élevé

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.
 On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.
 Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)
 Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374
 Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.
 Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contributeurs 17

Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles (salarié)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de processus [PROC]:

PROC 24: Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

Conditions de service

Propriétés du produit: solide, poussières
 estimation de l'exposition: faible - élevé

Concentration de la substance dans le mélange:
 non réglementé

Durée et fréquence d'utilisation:
 durée d'exposition: non réglementé

Facteurs humains indépendants du management du risque:
 Fraction inhalable : 10 m³ par vacation (8 heures)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

L'exposition par inhalation est considérée non pertinente.
 L'exposition par voie dermale est considérée négligeable.

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Mesures de management du risque

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets:

Aspiration locale conseillée. (Équivaut à une efficacité de 78 %, MEASE)

Conditions d'exploitation et mesures de management des risques:

Ne pas inhaler la substance. Ne pas ingérer.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas utiliser d'air sous pression pour nettoyer.

Proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Protection respiratoire: Demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149, Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143. (APF=10)

Protection des mains: Recommandé: gants de protection conforme à la norme EN 374

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié. Gants de protection.

Scénarios d'exposition contribuant 18

Utilisation professionnelle de la substance ou de mélanges contenant cette substance (environnement)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]:

ERC 8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC 8b: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC 8c: Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC 8d: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC 8e: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

ERC 8f: Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC 9a: Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC 9b: Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

ERC 10a: Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en extérieur)

ERC 10b: Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en extérieur)

ERC 11a: Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

ERC 11b: Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en intérieur)

Conditions de service

Voie d'exposition:

Compartiment Eau: station d'épuration municipale (Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.)

Compartiment sédiment: négligeable

Compartiment terre: négligeable

Compartiment Air: négligeable

Intoxication secondaire: négligeable

Durée et fréquence d'utilisation:

Supposition du worst case: libération continue

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque:

Débit de l'eau de surface de réception: 18000 m³/d

Autres conditions opératoires pertinentes:

Montant annuel par site: négligeable

Quantité quotidienne par site: négligeable

Exposition prévisionnelle

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

contrôle de la valeur pH: RCR <1

Considérations relatives à l'élimination

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées:

Station d'épuration STP municipale, capacité: 2000 m³/d

Conseils aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur utilisation se trouve dans les limites du scénario d'exposition

Estimation de l'exposition, ouvriers, dégagement de poussière: MEASE
(<http://www.ebrc.de/mease.html>) ou EN15051 (Workplace atmospheres - Measurement of the dustiness of bulk materials)
Estimation de l'exposition, Informations écologiques: qualitatif

Scénario d'exposition 3: Utilisation par le consommateur: Utilisation dans les produits de nettoyage

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation [SU]: SU 21: Utilisations par des consommateurs
Catégorie de produits: PC 35: Produit de lavage et de nettoyage

Application

Activités et procédés: Nettoyant universel, détergents sanitaires: Nettoyage de surfaces, versement de petits conteneurs (liquide ou granulé)
Nettoyants WC: versement de petits conteneurs (granulé)

Scénarios contributeurs:	1	Utilisation dans les produits de nettoyage (Consommateur)	Page 39
	2	Utilisation par le consommateur: Utilisation dans les produits de nettoyage (environnement)	Page 40

Scénarios d'exposition contributeurs 1

Utilisation dans les produits de nettoyage (Consommateur)

Conditions de service

Propriétés du produit: Détergent acide, 6 %: liquide
Détergent acide, 10 %: solide, granulé - degré d'empoussièrement: très faible
Nettoyant WC: solide, granulé - degré d'empoussièrement: très faible

Concentration de la substance dans le mélange:
Détergent acide, liquide: 6 % - Volume des barils: 0,75 - 1L
Détergent acide, solide: 10 % - Volume des barils: 0,75 - 1L
Nettoyant WC, solide: 80 % - Volume des barils: 0,75 - 1L

Durée et fréquence d'utilisation:
Durée d'exposition/événement (HERA, 2005, Appendix F):
Détergent acide, liquide: max. 20 minutes
Détergent acide, solide: max. 20 minutes
Nettoyant WC, solide: < 1 minutes
fréquence d'utilisation: (HERA, 2005, Appendix F):
Détergent acide, liquide: max. 7 par semaine
Détergent acide, solide: max. 7 par semaine
Nettoyant WC, solide: max. 2 par semaine

Facteurs humains indépendants du management du risque:
Personne: adulte, poids du corps: 60 kg (HERA, 2005, Appendix G)

Parties du corps potentiellement exposées:
Détergent acide, liquide: mains; 857,5 cm²
Détergent acide, solide: mains; 857,5 cm²
Nettoyant WC, solide: Eclaboussures

Autres conditions opératoires pertinentes:
Epaisseur du revêtement, sur la peau: 0,01 cm (HERA, 2005, Appendix G)

Quantités utilisées/événement (HERA, 2005, Appendix F):
Détergent acide, liquide: spécifique 60 g/5 L = 12 g/L - max. 110 g/5 L = 22 g/L
Détergent acide, solide: max. 40 g/5 L = 8 g/L
Nettoyant WC, solide: spécifique 20 g - max. 30 g

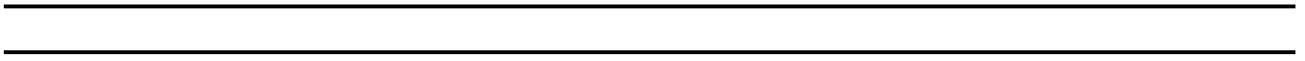
Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:
par voie orale: négligeable (estimation, qualitatif)
dermique: Des effets nocifs ne sont pas connus.
œil: éclaboussures de liquides (estimation, qualitatif)
par inhalation: négligeable

Mesures de management du risque

Conditions et mesures pour l'information et pour les indications relatives au comportement à destination du consommateur:
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir hors de portée des enfants.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:
Porter des lunettes de protection adaptées.



Scénarios d'exposition contributeurs 2

Utilisation par le consommateur: Utilisation dans les produits de nettoyage (environnement)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]:

ERC 8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Conditions de service

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque:

Taux d'eau reçue, facteur de dilution: valeurs par défaut

Autres informations:

utilisation intérieure et extérieure

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

négligeable

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Considérations relatives à l'élimination

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées:

Taille des canalisations/desstations d'épuration communales, technique de traitement de la boue: valeurs par défaut

Conseils aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur utilisation se trouve dans les limites du scénario d'exposition

Estimation de l'exposition, consommateurs: HERA

Estimation de l'exposition, Informations écologiques: qualitatif

Scénario d'exposition 4:

Utilisation par le consommateur: utilisation en tant que Régulateur(s) du pH

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteurs d'utilisation [SU]: SU 21: Utilisations par des consommateurs
 Catégorie de produits: PC 20: Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
 PC 37: Produits chimiques de traitement de l'eau

Application

Activités et procédés: Quantités importantes: mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs
 Faibles quantités: préparation du matériel pour application, versement de petits conteneurs
 À utiliser au compte-gouttes

Scénarios contributeurs:	1 utilisation en tant que Régulateur(s) du pH (piscine/bassin de natation) (Consommateur)	Page 41
	2 utilisation en tant que Régulateur(s) du pH (piscine/bassin de natation) (environnement)	Page 42

Scénarios d'exposition contributeurs 1

utilisation en tant que Régulateur(s) du pH (piscine/bassin de natation) (Consommateur)

Conditions de service

Propriétés du produit: Régulateur(s) du pH, 100%: solide, perles - degré d'empoussièrement: très faible
 Régulateur(s) du pH, <=50%: liquide

Concentration de la substance dans le mélange:
 Régulateur(s) du pH, solide: 100% - Volume des barils: 1 - 5 kg
 Régulateur(s) du pH, liquide: <=50% - Volume des barils: 1 - 5 L

Durée et fréquence d'utilisation:
 Durée d'exposition/événement:
 Régulateur(s) du pH, solide: 1,33 minutes
 À utiliser au compte-gouttes: minutes - heures
 Administration sur ordonnance: enfant, 6 ans: 5 h - adulte: 6 h
 fréquence d'utilisation:
 Régulateur(s) du pH, solide: 1 par semaine
 À utiliser au compte-gouttes: 1 par mois
 Administration sur ordonnance: quotidien

Facteurs humains indépendants du management du risque:

Personne:
 Adulte, poids du corps: 60 kg
 Enfant: poids du corps: 22 kg
 Parties du corps potentiellement exposées:
 Régulateur(s) du pH, solide: Adulte - les deux paumes, 430 cm²
 À utiliser au compte-gouttes: Adulte - mains, 860 cm²
 Administration sur ordonnance: Adulte: aucune; enfant: aucune
 Epaisseur du revêtement, sur la peau: 0,01 cm (HERA, 2005, Appendix G)

Autres conditions opératoires pertinentes:

Quantités utilisées/événement:
 Régulateur(s) du pH, solide: 10 g / 0,1 pH-baisse/1 m³ eau (indication du fabricant)
 Régulateur(s) du pH, liquide: 10 solution à % (1kg/10L eau, indication du fabricant)
 Administration sur ordonnance: 0,05 L/h (US EPA, SOP piscine/bassin de natation)

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

utilisation en tant que Régulateur(s) du pH:
 par voie orale: négligeable (estimation, qualitatif)
 dermique: Des effets nocifs ne sont pas connus.
 œil: éclaboussures de liquides (estimation, qualitatif)
 par inhalation: négligeable
 Administration sur ordonnance:
 par voie orale: Des effets nocifs ne sont pas connus. (estimation, qualitatif)

Mesures de management du risque

Conditions et mesures pour l'information et pour les indications relatives au comportement à destination du consommateur:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 contrôle de la valeur pH (7,0 - 7,4)

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé:

Porter des lunettes de protection adaptées.

Scénarios d'exposition contribuant 2

utilisation en tant que Régulateur(s) du pH (piscine/bassin de natation) (environnement)

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]:

ERC 8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC 8b: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC 8c: Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
 ERC 8d: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
 ERC 8e: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
 ERC 8f: Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

Conditions de service

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque:

Taux d'eau reçue, facteur de dilution: valeurs par défaut

Autres informations:

utilisation intérieure et extérieure

Exposition prévisionnelle

Estimation d'exposition et référence à sa source:

négligeable

Ratio de caractérisation des risques (RCR):

<1

Considérations relatives à l'élimination

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées:

Taille des canalisations/des stations d'épuration communales, technique de traitement de la boue: valeurs par défaut

Conseils aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur utilisation se trouve dans les limites du scénario d'exposition

Estimation de l'exposition, consommateurs: qualitatif (US EPA piscine/bassin de natation, 1997)

Estimation de l'exposition, Informations écologiques: qualitatif
